

Comité de suivi des engagements de l'Etat - A89
Lyon – 26 octobre 2006
Maurice FISCH – Sauvegarde des Coteaux du Lyonnais

Monsieur le Préfet, Mesdames, Messieurs,

Le suivi des engagements de l'Etat devrait porter en tout premier lieu, au niveau national, sur le respect du Facteur 4.

Comment peut-on présenter comme prioritaire la diminution par 4 des émissions de gaz à effet de serre et, en même temps, valider des projets d'infrastructures en totale contradiction avec le respect de l'environnement ? Croire que les progrès technologiques vont supprimer tous les problèmes est utopique.

Les promoteurs de ces projets, traduits un jour en justice, auront alors à rendre des comptes.

A ce propos, puisque Monsieur le Préfet a évoqué le Président de la République, je vous renvoie aux déclarations de Monsieur Jacques CHIRAC devant l'assemblée plénière du sommet mondial du développement durable :

"Notre maison brûle et nous regardons ailleurs. La nature, mutilée, surexploitée, ne parvient plus à se reconstituer et nous refusons de l'admettre.

Nous ne pourrons pas dire que nous ne savions pas ! Prenons garde que le XXI^{ème} siècle ne devienne pas, pour les générations futures, celui d'un crime de l'humanité contre la vie. Notre responsabilité collective est engagée."

Nous sommes opposés à l'A89 - et autres A45 ou COL - parce que la réponse autoroutière aux problèmes de transport des marchandises et des voyageurs, valable quand la France était sous-équipée, n'est plus du tout adaptée lorsque doivent être appréciées, en priorité, les questions d'occupation des espaces naturels et agricoles, de pollution, de consommation et de réserves d'énergie, de respect des lois sociales, de coût réel d'utilisation des infrastructures et d'accidentologie.

Une répartition modale plus équilibrée (50 % pour la route, 30 % pour le rail, 10 % pour la voie d'eau et 10 % pour les gazoducs et oléoducs) résoudrait cette problématique à condition qu'une nouvelle politique, beaucoup plus respectueuse de l'environnement, soit enfin adoptée et réellement mise en oeuvre. Par exemple, la Vallée du Rhône, saturée par le trafic de transit, en particulier par les poids lourds internationaux, offre de réelles possibilités de report sur les voies ferrées et fluviales sans aménagement pharaonique. D'autres axes, transversaux, peuvent être aménagés de manière sécurisée sans nuire à un développement harmonieux du territoire.

Et il est impératif de "tordre le cou" au transport inutile et de faire en sorte que tout déplacement soit facturé à son juste prix. Ainsi, le voyageur sélectionnera le moyen de déplacement le plus économique et le plus respectueux de l'environnement. Et, dans son rôle de consommateur, il pourra choisir le produit alimentaire ou industriel ayant le moins voyagé donc ayant le moins contribué à l'aggravation de l'effet de serre.

Mais faut-il le vouloir et le décider sur le plan politique national et européen ...

Et ça, c'est une autre histoire ...